



AIDE ACADEMIQUE SPECIFIQUE

POUR L'INTERNAT

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Dossier à remettre au service de l'intendance :

au plus tard le 15/09/2021

Dossier déposé le

Nom et Prénom de l'interne :

Classe à la rentrée 2021/2022 :

➤ **Situation professionnelle des responsables de l'élève** :

Père :

Mère :

➤ **Les bourses nationales**

Elève bénéficiaire des bourses nationales 2019/2020 : oui non

Elève bénéficiaire des bourses nationales 2020/2021 : oui non

- Si oui, précisez le nombre de parts de bourses dont vous bénéficiez, ou le taux de bourse si vous étiez collégien en 2020/2021 :

Nombre de parts de bourses :

Ou taux de bourse collège :

- Une demande d'aide du fonds social lycéen sera déposée pour

2021/2022 : oui non

- Pièces à joindre au dossier :

- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition au titre des revenus.

- La notification de bourse nationale

- Un courrier manuscrit si vous souhaitez évoquer une situation spécifique ou susceptible d'évoluer durant l'année scolaire.

Attention : Les demandes d'aides seront examinées par l'établissement et proposées aux autorités académiques. La décision vous sera communiquée lors du premier trimestre.